



CONSEIL RHÉLAN

Réunion de l'assemblée plénière
le 6 juin 2016 de 10h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville de Bâle

Compte-rendu

M. Helmut HERSBERGER :

Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères du Conseil Rhénan, chers invités, Je renonce à saluer individuellement nos invités, sinon je devrais aussi énumérer les conseillers et conseillères du Conseil Rhénan avec leurs nombreuses fonctions et cela prendrait une grande partie de notre temps de réunion. Mais je vous souhaite à tous une très chaleureuse bienvenue ! Je vois qu'à la suite d'élections diverses au cours des derniers mois environ un tiers d'entre vous sont nouveaux. Je vais donc m'efforcer de conduire la séance de manière à ce que vous puissiez vous y retrouver facilement, tant pour la forme que pour le fond. Bienvenus ici à Bâle, dans cette magnifique salle du Grand Conseil. Vous n'avez peut-être pas remarqué qui vous a invités au son de la clochette à rejoindre vos places. C'était nul autre que Guy MORIN, le président du gouvernement de Bâle-Ville. Je le remercie pour cet appui quelque peu in conventionnel du Conseil Rhénan !

Je me réjouis particulièrement de ce que Guy MORIN, qui est cette année aussi président de la Conférence du Rhin supérieur (CRS), ait trouvé le temps d'être parmi nous. Tout à l'heure, il nous fera état des travaux actuels au sein de la Conférence du Rhin supérieur. De même, Bärbel SCHÄFER, la présidente du gouvernement de Fribourg (D) est parmi nous. Bienvenue chez nous ! Nous sommes heureux de ce que vous ayez pris le temps de venir pour nous mettre à jour sur la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur (RMT).

Lorsque je jette un regard en arrière sur mes quelques dix années de coopération transfrontalière, une constatation s'impose toujours à moi. Au commencement de projets transfrontaliers, on voit se dresser des barrières qui paraissent insurmontables, faites d'intérêts propres, de malentendus, d'imprécisions et d'obstacles institutionnels; cela complique la mise en œuvre de projets transfrontaliers. Et pourtant, le spectateur ne peut en être que fasciné, tout d'un coup, en dernière minute, de nouveaux acteurs s'emparent de la balle, relancent la discussion et soudain, ce petit plant qu'est le projet transfrontalier commence à croître puis à fleurir. Il en surgit un véritable projet doté de bonnes chances de réussite. Tout à coup des forces institutionnelles se réveillent, comme par ex. INTERREG, qui sont en mesure de l'aider à percer.

Nous avons également tout lieu de concevoir une certaine fierté quant à ce que nous avons déjà mis en œuvre dans ce contexte. Ainsi nous avons jeté de nombreux ponts, tant matériels qu'immatériels. Nous avons planifié et réalisé d'importants projets en matière de circulation, nous avons lancé des projets de recherche, coordonné des universités et mis en place des services utiles pour nos concitoyens comme par ex. les Infobest, et nous avons réussi de justesse à maintenir le multilinguisme en vie en France.

Avez-vous aussi suivi les nouvelles sur l'ouvrage du siècle des Suisses, le tunnel de base du Saint-Gothard ? J'ai remarqué une chose : les Suisses sont vantés pour leur travail de

précision, leur ténacité et leur endurance. Or, ce sont précisément ces qualités, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères du Conseil Rhénan (CR) qui nous ont fait avancer dans la coopération transfrontalière et qui nous amèneront encore plus loin : travail de précision, ténacité et endurance.

C'est pourquoi je vous exhorte ici, en ce jour, à mener à bien nos nombreux projets transfrontaliers, qu'il s'agisse de la *Rheintalbahn*, de l'électrification de la ligne du haut Rhin, du raccordement de l'EuroAirport, de la Regio S-Bahn de Bâle, du Herzstück ou des résolutions que nous allons traiter aujourd'hui : forgez des alliances, apportez votre soutien jusque dans vos assemblées et, surtout, n'abandonnez pas lorsque vous sentez des résistances. La région du Rhin supérieur compte sur votre travail précis, sur votre ténacité et surtout sur votre persévérance.

Vous tous, Mesdames et Messieurs, vous êtes des ambassadeurs et des ambassadrices transfrontaliers de la région du Rhin supérieur. Nos concitoyens attendent de vous que vous engagiez de tout votre cœur pour cette région. Notre région a toujours vécu de l'existence de personnalités qui se sont engagées ainsi. A cet égard, Adrien ZELLER reste inoubliable dans notre mémoire. Huguette ZELLER poursuit son travail et se trouve parmi nous. Mais également Peter SCHAI ici présent ou l'ancien président du Landtag du Bade-Wurtemberg, Peter STRAUB ont été des moteurs puissants.

J'ai d'ailleurs retrouvé un papier remarquable de ce dernier. Il demandait et ce, en l'année 2004, que les commissions assurent le suivi du succès des résolutions adoptées et renforcent le suivi des avis émis par les récipiendaires. Il terminait son appel par une citation de Erich Kästner : « Il n'y a rien de bon, mis à part ce que l'on fait ». J'espère que vous répondrez tous à cet appel à l'action en aidant les résolutions d'aujourd'hui à percer et ensuite en veillant à ce que les autorités ne puissent pas faire autrement que de concevoir des mesures correspondantes puis de les appliquer. Je me réjouis de notre coopération, en particulier avec nos nombreux nouveaux membres.

Le bureau du Conseil Rhénan s'est déjà réuni le 9 mai à Rheinfelden, Rheinfelden en Suisse et Rheinfelden dans le Bade. Il est vrai que ces villes jumelles sont des modèles de coopération transfrontalière étroite. Rheinfelden suisse a remporté cette année le prix Wakker, la plus haute distinction suisse dans la protection du patrimoine et ce, pour la raison explicite que les deux Rheinfelden mènent depuis longtemps une coopération exemplaire en matière d'urbanisme et de bonne entente. Continuez !

Sans oublier les membres de notre équipe technique qui ont été très actifs au cours des dernières semaines, des derniers mois. Ils ont entièrement refondu notre site web et développé les actualités ainsi que d'autres informations. Jetez-y un coup d'œil et tirez-en parti !

Mesdames et Messieurs, je proclame la journée d'aujourd'hui une journée de travail, en fait, car je veux que les idées et les objectifs du Conseil Rhénan soient reconnus et que les travaux que nous réalisons trouvent à s'appliquer. Nous avons fait un début au bureau et dans les commissions; il s'agit maintenant de compléter cela. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

Vous avez l'ordre du jour sous les yeux. Y a-t-il des objections, des ajouts, des questions? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc adopté en l'état.

Point 2 : Adoption du compte-rendu de la réunion plénière du 6 novembre 2015

Ce procès-verbal vous a été envoyé. Y a-t-il des questions ou des compléments à apporter? Non. Ce compte-rendu est donc adopté et nous remercions vivement les rédacteurs.

Point 3 : Élections partielles au bureau

Nous avons eu à pourvoir trois nouveaux postes en même temps au bureau. Le bureau vous propose par conséquent trois nouveaux membres. Je vous suggère d'élire ces trois personnes en même temps. Vous savez que les délégations respectives des pays élaborent les candidatures et les présentent et qu'ensuite le bureau puis la plénière se prononcent sur leur adoption.

Nous avons donc trois postes à pourvoir. Nous avons, d'une part, dans la délégation française, Philippe RICHERT, fidèle combattant, et de longue date, qui se retire du bureau. Il est prévu qu'il soit remplacé par Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, que vous voyez à gauche devant moi. Nous ne laissons partir Philippe RICHERT qu'à regret et en lui faisant savoir surtout (Frédéric PFLIEGERSDOERFFER voudra bien le lui transmettre) que nous partons de l'idée qu'il continuera de s'engager de toutes ses forces pour la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur. Nos vifs remerciements vont à lui pour tout le travail qu'il accompli avec beaucoup de conscience.

Nous avons un deuxième poste vacant, à savoir la vice-présidence de la délégation du Bade-Wurtemberg. Du fait des élections allemandes, Willi STAECHELE quitte le bureau. Il est proposé que Josha FREY (qui est assis là, devant moi) lui succède. Il est prévu qu'il prenne la première vice-présidence ce qui, je le précise, le désigne pour la présidence de l'année prochaine. Nous remercions également Willi STAECHELE pour l'engagement infatigable dont il a toujours fait preuve durant ses fonctions au Conseil Rhéan.

Pour le siège que Josha FREY libère au bureau, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Sylvia FELDER en tant que nouveau membre du bureau. C'est la première fois qu'elle est parmi nous. Soyez la bienvenue! Nous espérons en une bonne collaboration au sein du bureau.

Je prierais nos trois nouveaux candidats de bien vouloir se présenter et nous dire en deux mots ce qui les motive à faire partie du Conseil Rhéan. Puis-je commencer par vous, M. PFLIEGERSDOERFFER?

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER :

Merci, M. le Président. Tout d'abord permettez-moi de toutes et tous vous saluer et, à travers mes salutations, y joindre celles du Philippe RICHERT dont il a été rappelé le fort engagement en faveur des dossiers transfrontaliers, mais également le fait qu'il exerce depuis peu de nouvelles responsabilités à une échelle inédite, en particulier pour l'Alsace. Je m'empresse de dire que le pronostic qui était le vôtre, M. le Président, eu égard à l'intérêt porté à la diligence avec laquelle nous continuerons à œuvrer en faveur des dossiers transfrontaliers est tout à fait exact.

Je suis nouvel élu au sein de l'assemblée régionale qui devrait sous peu porter le nom de Grand Est. Je suis à titre professionnel encore pendant quelques heures professeur d'histoire-géographie au sein d'un lycée de l'État français. Mais surtout, ce qui vaut ma présence aux côtés de Philippe RICHERT au sein de sa majorité et, plus largement, ma présence au sein du Conseil Régional, c'est mon engagement local, puisque je suis à la fois maire et président d'une communauté de communes tout à fait rhénane, à savoir puisqu'il s'agit de Marckolsheim, petite commune qui fait face à celle de Sasbach située dans le Bade-Wurtemberg. Je suis également président du Pays d'Alsace centrale, qui est une association de développement au service des collectivités et dans laquelle les dossiers transfrontaliers assurent une partie importante de nos ordres du jour. Je vous remercie déjà pour votre accueil.

(Applaudissements)

M. Josha FREY:

M. le Président, chers collègues, je vis depuis 36 ans dans la vallée du Rhin supérieur, depuis 26 ans dans la région de Lörrach avec ma famille et, plus récemment, à Kandern. Pendant 24 ans j'ai aussi travaillé dans le canton de Bâle-Ville, ce qui fait que je me sens un

peu chez moi ici. Je suis heureux de voir beaucoup de visages connus. Sur le plan politique j'ai grandi dans l'Eurodistrict trinational de Bâle qui a été créé il y a quelques années et qui a pris, il me semble, une bonne direction. Depuis 2011 je suis membre du Landtag et aussi du Conseil Rhénan (élu par les membres du Landtag), et depuis l'année dernière je suis au bureau.

Le Conseil Rhénan représente pour moi pour ainsi dire une région-modèle en termes d'intégration européenne réussie, un espace dans lequel nous sommes parvenus au cours des dernières années à réduire de plus en plus l'effet-frontière et ce, au moyen aussi de projets rassembleurs, couronnés de succès. La question centrale est pour moi celle-ci : quel périmètre, quel échelon administratif offre les meilleures réponses pour résoudre tel ou tel problème existant ? Je pense que cela devrait nous servir de mesure en toute chose : définir exactement les périmètres qui peuvent nous aider dans l'accomplissement des tâches qui nous attendent. Ce faisant, nous sommes également un exemple pour d'autres régions en Europe qui sont loin de coopérer aussi bien que nous et ne peuvent s'appuyer sur une longue expérience remontant à de Gaulle et Adenauer. C'est pourquoi il est important que nous portions notre message de coopération dans d'autres régions d'Europe.

Je ne voudrais pas manquer à cet endroit de remercier mon prédécesseur Willi STAECHELE qui a acquis beaucoup de mérite dans la coopération. Il me disait, pas plus tard que la semaine dernière, qu'il voulait tout simplement faire de la place pour de jeunes têtes, en l'occurrence je ne pense pas qu'il faisait allusion à moi (*rires dans la salle*). Je vois cependant qu'en raison des élections de mars en Allemagne, la délégation du Bade-Wurtemberg a effectivement rajeuni. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Mme Sylvia FELDER :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,
Permettez-moi de me présenter : j'ai 59 ans, je suis mariée, j'ai trois enfants et suis avocate de profession. Je viens d'être élue pour la première fois au Landtag. Je suis originaire de la région transfrontalière, de Rastatt. Depuis 20 ans, j'exerce des responsabilités au sein de l'assemblée du Kreis de même que dans ma ville de Gernsbach. Les thèmes de politique européenne de notre région transfrontalière m'intéressent donc du point de vue de la politique communale. Je voudrais maintenant essayer, tant au Landtag qu'ici au Conseil Rhénan, de contribuer à ce que les communes et les régions se rapprochent davantage.

Si vous pouviez aujourd'hui m'élire au bureau, j'en serais très heureuse. Mon cœur est ouvert pour l'Europe.

(Applaudissements)

M. HERSBERGER :

Puisque personne ne s'est opposé à une élection groupée des trois candidats, je vous propose donc de les confirmer ensemble et par acclamation dans leurs fonctions au bureau.

(Applaudissements)

Nous vous souhaitons une bonne collaboration ! Nous arrivons maintenant au

Point 4 : Rapport d'actualité sur les travaux de la Conférence du Rhin supérieur

Avant de donner la parole à Guy MORIN, Président de la CRS et Président du gouvernement de Bâle-Ville, je voudrais faire quelques remarques au préalable.

Au cours de notre dernière séance plénière, je disais que j'avais pris entre autres la résolution d'intensifier notre collaboration avec la CRS. Vouloir c'est pouvoir. Le 29 février, nous avons tenu une présentation fort remarquée à Bâle, à laquelle certains d'entre vous

avaient participé, sur la thématique de la circulation transfrontalière avec trois projets importants : le projet d'aménagement du RER trinational au cœur de Bâle (que nous appelons *Herzstück*), le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport et l'électrification de la ligne du haut Rhin. Les présidents respectifs de la Conférence du Rhin supérieur et du Conseil Rhénan avaient invité ensemble à cette présentation et l'avaient tenue conjointement.

En décembre de cette année, notre session plénière se déroulera conjointement aussi avec celle de la CRS. Non seulement nous nous réunirons en un même lieu, mais nous nous retrouverons, après une partie séparée, pour un lunch en commun, à la suite de quoi nous entendrons ensemble un orateur de prestige, le négociateur en chef de la Suisse avec l'UE, le diplomate Jacques DE WATTEVILLE qui parlera du travail avec l'Europe en présentant les choses sous un nouvel éclairage.

Je ne voudrais pas manquer de remercier déjà Guy MORIN pour cette bonne collaboration.

Il faut également remarquer que les commissions de la CRS et du Conseil Rhénan manifestent de plus en plus la volonté de coopérer encore plus étroitement. Il est souhaité qu'une commission invite toujours le président de la commission correspondante. Je pourrais en parler plus longuement, mais je préfère donner maintenant la parole à Guy MORIN afin qu'il puisse s'adresser à nous.

M. Guy MORIN :

M. le Président, Mesdames et Messieurs qui représentez le Conseil Rhénan, Mesdames et Messieurs,

Cher Helmut, un grand merci tout d'abord pour tes aimables paroles d'introduction.

C'est une coïncidence qui fait que cette année, à la fois la CRS et le Conseil Rhénan sont présidés par un Bâlois ce qui offre vraiment des opportunités. C'est formidable de pouvoir tirer parti de ces possibilités pour renforcer la collaboration entre la CRS et le Conseil Rhénan. Pourquoi faisons-nous cela?

Présentation Power-Point : Actualités dans le travail de la Conférence du Rhin supérieur

Je suis convaincu que la coopération transfrontalière dans notre espace du Rhin supérieur doit relever de grands défis. Je pense aux flux migratoires qui font que dans beaucoup de pays – y compris la Suisse – le réflexe est de se retirer à l'intérieur des frontières nationales en refermant certaines de ces frontières. Vous connaissez la discussion à propos du Brenner, vous connaissez la discussion en Suisse aussi. En Suisse, il est question de renforcer la police des frontières, de déplacer des troupes vers la frontière etc. Ce sont des évolutions qui ne facilitent pas notre travail de coopération transfrontalière. Ces réflexes politiques ont conduit à ce que l'Initiative contre l'immigration de masse a été adoptée en Suisse en février 2014. Nous sommes en train de discuter de la manière dont nous allons appliquer cette initiative, plus exactement l'article 121A de notre Constitution fédérale. Cela va marquer les rapports de la Suisse avec l'UE et, selon le cas, mettre en question la libre-circulation des personnes.

Un autre défi se présente avec la nouvelle Région Grand Est. La réforme territoriale en France a conduit la Région à opérer une profonde transformation. Nous disposons en partie encore des mêmes interlocuteurs dans cet espace, mais ils ne sont plus aussi disponibles du fait que la Région est si grande. Je puis vous assurer qu'il n'est pas facile de prendre rendez-vous avec Philippe RICHERT et que cela n'est pas devenu plus aisé. Mais nous allons y arriver. Je suis persuadé que je vais parvenir à le rencontrer encore cette année.

Les élections dans le Bade-Wurtemberg ont également résulté en de nouveaux interlocuteurs et une nouvelle coalition noir-vert... pardon, une coalition vert-noir... (*rires dans la salle*) ... Pardonnez-moi cet impair diplomatique, mais comme je fais moi-même partie des verts, c'est moins grave. Donc, et c'est là mon message, nous devons renforcer la coopération transfrontalière et nous appliquer tous ensemble à la poursuivre en maintenant

nos acquis tout en améliorant encore notre coopération. Dans ce but, une collaboration plus étroite entre le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur, ainsi que le programme de la CRS, sont d'une importance capitale.

J'en arrive au premier grand thème de la CRS pour cette année. Il est question du pôle économique et de Bâle-ville en tant que tel pour l'industrie des sciences de la vie. Je peux vous dire une chose : Nous sommes dépendants du marché transfrontalier du travail. Des centaines de milliers de travailleurs transfrontaliers traversent tous les jours la frontière pour aller travailler dans un autre pays. Rien que 70 000 d'entre eux se rendent quotidiennement dans l'espace économique de la Suisse du Nord-Ouest : environ 35 000 d'Allemagne et 35 000 de France. Notre espace économique dépend d'eux. Le succès de l'espace économique du Rhin supérieur, ce sont ses frontières ouvertes. Je ne cesse de le répéter : il n'existe sans doute aucun canton en Suisse qui ait autant profité des accords bilatéraux avec l'UE que celui de Bâle-Ville. Nous devons tout faire pour que les accords bilatéraux Suisse-UE restent préservés. (*Applaudissements*)

C'est aussi pourquoi nous avons institutionnalisé le dialogue « Marché du travail Rhin supérieur 2030 ». J'ai rencontré tous les présidents des groupes de travail thématiques et je prévois aussi de me réunir avec les responsables principaux des chambres de commerce de la région du Rhin supérieur le 27 juin. Donc, nous sommes déterminés à faire avancer le sujet du marché du travail du Rhin supérieur. Nous avons besoin pour cela d'EURES-T et des Infobest du Rhin supérieur ; nous avons l'intention de renforcer la coopération entre le réseau EURES-T et le réseau Infobest. De même que les cursus trinationaux et la reconnaissance mutuelle des formations ; le certificat de l'EUREGIO est un de ces sujets.

Un autre thème, le climat et l'énergie. Vous le savez, nous avons déjà pu mettre en place le réseau TRION grâce à INTERREG IV. Par le biais d'INTERREG V, nous souhaitons mettre en œuvre la stratégie de protection du climat de la CRS. Nous prévoyons de tenir en novembre un deuxième Congrès de l'énergie à Lörrach, sachant que le premier avait eu lieu en 2015 à Liestal. Nous avons également l'intention d'aborder ensemble de nouveaux thèmes comme le risque de black-out (coupure générale de courant) ou l'efficacité des ressources.

Les soins de santé constituent un autre sujet épineux de la coopération transfrontalière, car – vous le savez – les différences dans les réglementations, mais aussi dans les niveaux de prix sont tellement importantes. Nous avons pu engager avec la circonscription locale (*Landkreis*) de Lörrach des projets-pilotes qui fonctionnent fort bien, ce qui fait que nous aimerions maintenant créer une plateforme par le biais d'un projet INTERREG appelé TRISAN afin de collecter des données, d'une part sur la situation en matière de soins disponibles et, d'autre part sur la réglementation dans nos différents pays. A partir de cette base de données, nous espérons pouvoir ouvrir de nouveaux champs de coopération en matière de santé. Le dossier de candidature du projet TRISAN est prêt pour en décider.

Le manque de main-d'œuvre spécialisé est un sujet de grande importance dans tous les domaines de santé du secteur tertiaire. Nous sommes tous conscients de ce que les hôpitaux de la Suisse du Nord-Ouest attirent, dois-je dire sous-tirent, du personnel hautement qualifié d'Allemagne et de France. Nous devons faire quelque chose ensemble afin de contrer ce manque de personnel spécialisé dans le domaine de la santé. C'est pour cette raison que nous projetons une manifestation en novembre. La prévention dans le domaine de la santé est également un thème d'actualité.

Les infrastructures jouent, elles aussi, un rôle tout à fait central dans l'espace du Rhin supérieur. Helmut HERSBERGER y a déjà fait allusion : il y a cinq jours, nous avons ouvert officiellement le tunnel de base du Saint Gothard, un chef-d'œuvre monumental avec 57 km de long, 17 milliards de coûts et plus de 17 ans de temps de réalisation. Mais ce tronçon, comme Mme MERKEL, M. HOLLANDE et M. RENZI l'ont clairement dit lors de la cérémonie d'ouverture, c'est le cœur de l'ensemble. Il manque certes encore quelques vaisseaux afférents ou déférents, comme l'aorte ou la veine cave etc. Pardonnez-moi, mais je suis médecin et ne peux m'empêcher de faire une comparaison avec l'anatomie. Il faut donc

encore la *Rheintalbahn*, il faut le Ceneri et encore d'autres voies d'accès pour que le tout fonctionne.

Passons à l'électrification de la ligne du haut Rhin. C'est avec beaucoup de joie que j'ai pu lire que ce projet était contenu dans l'accord de coalition vert-noir du Bade-Wurtemberg et qu'il est prévu de signer un Memorandum of Understanding (*une lettre d'intention*), également pour ce qui est du financement de 160 M d'euros à la clé de ce projet.

Autre projet, le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport. L'avant-projet pourrait se voir financé et lancé par INTERREG V. Les plans sont en cours d'élaboration. C'est un des projets que nous devons mettre en œuvre dans les prochaines années.

En outre, nous prévoyons aussi dans la région trinationale de Bâle un noyau situé au cœur du système des transports, que nous appelons pour cela « Herzstück ». Il s'agit d'une liaison entre notre RER, la Regio S-Bahn, entre la gare de Bâle SBB et la gare (allemande) Badischer Bahnhof. Une partie de ce projet transfrontalier est constituée par un tunnel qui ne va certes pas coûter 17 milliards comme le Gothard, mais quand même 1,5 à 2 milliards CHF. Ce *Herzstück* central va relier notre réseau de RER (Regio S-Bahn) de manière transfrontalière à la ligne appelée *Wiesentalbahn*, le long du cours supérieur du Rhin, vers Mulhouse et Colmar, vers Rheinfelden/Argovie, c'est-à-dire nous rapprocher encore davantage. Pour les transports de proximité de la Regio, il est prévu un cadencement de 15 mm. Les 26 et 27 avril, nous avons tenu un congrès ferroviaire trinational et pu démarrer le projet du *Herzstück* sous le titre « trieno ».

Je citerai d'autres thèmes de la présidence de la CRS pour cette année : bien sûr, l'environnement et l'agriculture. Ainsi, ERMES est un programme qui concerne la qualité de la nappe phréatique dans la région du Rhin supérieur et c'est également un projet INTERREG.

Dans le domaine de la culture, de l'éducation et de la recherche, je n'évoquerai qu'un projet auquel je tiens beaucoup, et je sais que cela vaut aussi pour Bärbel SCHÄFER. Je veux parler du CAMPUS EUROPÉEN qui a également été créé cette année, le 11 mai. Toutes nos universités y participent. La coopération en matière de recherche doit pouvoir fonctionner dans la région du Rhin supérieur. Elle se trouve toutefois très empêchée par l'initiative suisse contre l'immigration de masse, car, du coup, nous sommes exclus de la coopération Horizon 2020 de l'UE en matière de recherche. Nous devons par conséquent nous tourner vers des solutions alternatives, tout en essayant autant que possible de rejoindre à nouveau Horizon 2020. Mais cela dépend de l'application de l'initiative.

Par ailleurs, le 3 mai, nous avons tenu une manifestation sur le plurilinguisme.

Helmut HERSBERGER a déjà évoqué la gouvernance dans la région du Rhin supérieur. Le fait que M. DE WATTEVILLE a annoncé sa venue à l'occasion de notre session commune CRS-CS en décembre est déjà un signal. Il est le négociateur en chef de la Suisse avec l'UE, donc ce n'est pas n'importe qui. J'espère que d'ici là, nous aurons un peu avancé en Suisse pour ce qui est de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Les cantons s'efforcent de faire en sorte qu'une clause de protection qualitative et *bottom-up* puisse être introduite par les régions. C'est un modèle dont nous sommes convaincus qu'il est compatible avec les accords bilatéraux et avec la libre-circulation des personnes. C'est assez éloigné de l'article en question de notre Constitution, mais la Suisse est assez créative dans l'application de sa propre Constitution. Elle l'a montré dans le cas de l'article sur la protection des Alpes et d'autres articles aussi. Nous sommes donc confiants de pouvoir trouver une solution.

Vous voyez à l'écran les grandes dates du calendrier de 2016 : **17 juin**, 2^e réunion du bureau de la CRS à Porrentruy (JU) ; **17 septembre**, Dialogue citoyen du pilier Société civile à Fribourg (D) ; **7 novembre**, Commission intergouvernementale D-F-CH à Bâle ; **17 novembre**, Manifestation sur la pénurie de personnel soignant dans le domaine de la santé à Bâle ; **25 novembre**, 2^e Congrès trinational de l'Energie à Lörrach ; **9 décembre**, Session plénière de la CRS tenue conjointement avec la session plénière du Conseil Rhénan à Liestal/BL

Bilan : notre coopération est exigeante. Les conditions générales ne sont peut-être plus aussi propices que ces dernières années. Mais si nous sommes convaincus du bien-fondé de la coopération transfrontalière, si les régions transfrontalières réaffirment leur volonté de coopérer et le font clairement savoir, les capitales Berlin, Paris et Berne devront les suivre.

La pression doit venir de la réalité, du vécu des régions transfrontalières. Nous ne pouvons demeurer une région économique forte que si les frontières restent ouvertes, que si la libre-circulation des personnes reste maintenue, que si la libre-circulation des services évolue. C'est pour cela que nous avons besoin du Conseil Rhénan, c'est pour cela que nous avons besoin de la Conférence du Rhin supérieur. Et c'est pour cela que nous allons poursuivre nos efforts. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. HERSBERGER :

La salle a-t-elle des questions pour Guy MORIN ? Non. Dans ce cas, nous le remercions et poursuivons dans l'ordre du jour.

Point 5 : Point d'actualité de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur (RMT)

La porte-parole du pilier politique de la RMT a tenu à venir en personne de Fribourg. Les autorités gouvernementales du Land de Bade-Wurtemberg ont d'ailleurs élaboré une stratégie de coopération avec la Suisse qui vaut la peine d'être lue ; elle met en relief les données stratégiques et les potentiels. Mais passons maintenant à la Présidente du gouvernement, Mme Bärbel SCHAEFER. Merci à vous de pouvoir être des nôtres aujourd'hui !

Mme Bärbel SCHÄFER :

Merci beaucoup à vous pour votre invitation. Je suis venue de très bon cœur. C'est aussi un signe visible de la manière dont nous coopérons tous étroitement entretemps. Guy MORIN a terminé son propos sur la constatation que la coopération transfrontalière est encore, est toujours, confrontée à de grands défis. Les mois passés l'ont particulièrement montré. Je crois que jamais auparavant dans l'histoire de la coopération transfrontalière il n'y a eu dans la région du Rhin supérieur des changements territoriaux et aussi, suite aux élections, des changements de personnes aussi importants.

Naturellement nous nous sommes posé cette question au cours des dix années écoulées : Quelle direction voulons-nous prendre, ici dans la région du Rhin supérieur ? Nous sommes arrivés à la conclusion que nous avons besoin d'une stratégie claire assortie d'objectifs pour mettre en œuvre des projets concrets qui font durablement progresser notre région. Cela ne fonctionne évidemment que si tous les acteurs travaillent main dans la main avec les acteurs pertinents dans monde des sciences, de l'économie et de la politique tout en recherchant constamment – chose très importante – le dialogue avec la société civile. Les experts appellent cela la gouvernance multi-niveaux. Je crois que la meilleure façon de comprendre la Région Métropolitaine est d'examiner les critères que les spécialistes de l'aménagement de l'espace ont élaborés pour la définir. Il sont au nombre de cinq:

Le premier critère est la fonction centrale, à la fois politique et économique. La région du Rhin supérieur dispose d'une forte concentration de fonctions politiques, depuis le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe, les parlements des cantons, la Cour constitutionnelle fédérale, la Cour Européenne des Droits de l'homme jusqu'à la Banque des règlements internationaux en passant par les diverses juridictions etc. Dans notre région du Rhin supérieur, nous disposons d'un grand nombre d'entreprises d'envergure internationale ou mondiale comme Novartis, Roche, Mercedes ou Peugeot. La région du Rhin supérieur génère dans son ensemble un PNB d'environ 250 milliards d'euros, ce qui correspond presque à celui du Danemark.

Deuxième critère : la fonction d'innovation et de compétitivité. La région du Rhin supérieur avec son nombre très impressionnant d'établissements scientifiques et de recherche est clairement un moteur de l'évolution sociale, culturelle et technologique. Rien qu'ici nous comptons 25 universités et instituts d'enseignement supérieur ainsi que 167 institutions de recherche.

Le troisième critère est la fonction de portail (*gateway function*). Dans le monde des transports, le Rhin supérieur est une plaque tournante – certes encore perfectible, comme nous l'avons entendu – dotée de fonctions internationales avec les aéroports, le Rhin, les réseaux de trains à grande vitesse TGV et ICE etc., avec le réseau de transports individuels qui ne cesse de se densifier et d'importants nodes de communication internationale.

Le quatrième critère réside dans la fonction de symbole. En effet, la région du Rhin supérieur possède une signification historique, politique, culturelle et urbanistique qui n'est pas des moindres. Nous avons une histoire commune et des personnalités communes qui peuvent nous servir de modèles: des humanistes comme Erasme de Rotterdam, sans oublier l'imprimerie, un réseau dense de villes polycentriques, des bibliothèques, des salles de concerts, des musées, des cathédrales etc.

Le dernier critère, c'est celui qui montre que la politique, l'économie et la science font cause commune. La région du Rhin supérieur a été la première région transfrontalière à appliquer activement ce principe avec la RMT et ses piliers. Alors qu'en France l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que les agglomérations de Colmar et de Mulhouse comme aussi en Suisse l'espace métropolitain de la région de Bâle et de la Suisse du Nord-Ouest étaient déjà reconnus, c'est seulement maintenant, plus exactement le 9 mars 2016, que la Conférence des Ministres de l'Aménagement du Territoire côté allemand a mis la RMT sur un pied d'égalité avec les régions métropolitaines nationales, ce qui est très important pour nous.

Qu'est-ce que cela change pour nous ? La désignation en soi ne change rien, car encore faut-il la remplir de vie. Mais nous pouvons susciter davantage d'attention de manière générale parce que les régions métropolitaines sont un phénomène mondial. Et je crois que la CRS comme aussi le Conseil Rhénan ont fait du bon travail en la matière.

La région du Rhin supérieur possède également les fonds nécessaires. Grâce au programme opérationnel INTERREG V, nous disposons d'un volume total de 109 M d'euros de fonds européens; s'y ajoutent les participations suisses du programme NPR (*Nouvelle Politique Régionale*). Nous nous retrouvons maintenant dans une situation heureuse où nous sommes en mesure de mettre en œuvre la stratégie de développement 2020 de la RMT que nous avons définie en l'étayant très concrètement par des projets.

Sous la structure faîtière de la RMT, le pilier sciences se voit particulièrement couronné de succès. Le groupement des écoles d'ingénieurs de la région du Rhin supérieur est un projet-phare qui a été mise en route afin de relier davantage encore, au sein d'un réseau, la recherche, l'enseignement et l'économie. Parmi les autres objectifs de ce réseau, nous citerons l'internationalisation du marché de la formation, l'accentuation de la mobilité des étudiants et des maîtres ainsi que la promotion du transfert de savoir. Le but que nous devons rechercher, par le biais de ce projet et d'autres, est de concentrer les meilleurs têtes pensantes et les meilleurs concepts ici, dans la région du Rhin supérieur.

Nous l'avons déjà entendu, le Campus Européen est un de ces véritables projets-phares. Les cinq universités d'EUCOR que sont Bâle, Fribourg, Haute-Alsace, Karlsruhe et Strasbourg, coopèrent étroitement en matière de recherche et d'enseignement. Le but est de travailler plus étroitement ensemble, y compris au niveau du recrutement de personnels et des relations publiques. Les universités se sont maintenant dotées d'une personnalité juridique propre. C'est le premier GECT dans ce secteur d'activité et il fonctionnera sous pilotage allemand. Il a bien sûr également pour objectif de favoriser l'accès à des fonds tiers, notamment pour la recherche et de permettre la création de postes conjoints. À l'avenir, et c'est la raison pour laquelle je soutiens vivement ce projet, le GECT pourra servir de base à de nouveaux projets.

Nous avons un autre projet en vue que je tiens pour très important, à savoir la grande infrastructure de recherche pour la région du Rhin supérieur. Il faut pour cela un consensus de la part des universités. Dans la course aux meilleurs cerveaux, les scientifiques et les chercheurs au niveau mondial, nous voulons être compétitifs par rapport à nos concurrents. Je crois que le Campus Européen est un pas important dans cette direction.

Les premiers projets du Campus Européen sont présentement financés par INTERREG. Avec l'Université de Coblenz-Landau, partenaire dans ce projet et avec d'autres, une académie trinationale post-universitaire a été mise en place sur le thème « Gestion et évaluation de risques ». Il est prévu un programme de qualification pour la relève ainsi que pour le transfert de savoir avec les domaines de l'économie et des sciences.

Le projet « Cluster du Rhin supérieur pour la recherche en durabilité » permet d'étudier des thématiques très importantes comme la gestion, le développement de ressources, les processus de transformation de technologies, l'infrastructure électrique, mais aussi – je voudrais le souligner – les changements sociétaux, le multiculturalisme et la gouvernance. Eu égard à la situation actuelle des migrants, je pense qu'il est très important d'examiner ces processus à la lumière du développement durable.

Par ailleurs, je ne voudrais pas manquer d'évoquer, toujours dans la RMT, un programme qui a déjà fait ses preuves et qui est unique en Europe. Pour la première fois, de 2011 à 2015, nous avons mené avec succès « Offensive Sciences » qui nous permet de promouvoir des projets transfrontaliers en recherche appliquée. Le but est de réseauter davantage les établissements d'enseignement supérieur, les instituts de recherche et les petites et moyennes entreprises autour de projets individuels. L'incitation est décisive : en plus du financement de 50% d'INTERREG, les porteurs de projets reçoivent 20 à 30% de fonds de la part des partenaires régionaux de l'Offensive Sciences (maximum : 250 000 Euros).

Le pilier Économie de la RMT est tout aussi actif. Dans le cadre du marché du travail, deux projets importants ont été lancés avec les chambres de commerce. Ainsi le projet INTERREG « Réussir sans frontières » doit faciliter l'accès au marché de l'emploi pour les jeunes des deux côtés du Rhin. Jusqu'à présent, nous avons pu conclure des contrats d'apprentissage et de travail pour environ 210 jeunes ; en ce moment, 80 contrats sont dans les tuyaux. Le projet « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : un marché de l'emploi ouvert à 360 degrés » va dans le même sens.

Un accord entre le pilier des sciences et le pilier de l'économie prévoit qu'à l'issue de la stratégie 2020 de la RMT le travail commun soit intensifié dans le domaine des transferts technologiques. Le but visé est de faire passer les connaissances du monde des sciences vers le monde de l'économie, et inversement, c'est-à-dire que nous avons besoin de savoir quel est le potentiel de recherche dont les entreprises ont besoin dans notre région. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions renforcer la compétitivité de nos entreprises. Nous examinons actuellement la faisabilité d'une « Offensive transfert technologique » sur le modèle de l'Offensive Sciences.

Nous arrivons maintenant au pilier de la société civile. Le dialogue avec nos concitoyens nous tient particulièrement à cœur et c'est déjà devenu une bonne tradition durant ces dernières années de tenir une fois par an un grand dialogue citoyen. Le prochain, le sixième, aura lieu le 17 septembre au *Regierungspräsidium* de Fribourg. Nous allons nous entretenir avec les différents acteurs des expériences, des possibilités et des perspectives en rapport avec de nouveaux projets de participation citoyenne et de rencontres dans la région du Rhin supérieur.

Les projets citoyens recevaient déjà un soutien financier. À l'avenir cependant, il y aura un peu plus d'argent ; avec l'aide de l'UE nous allons pouvoir offrir un cofinancement à hauteur de 60% des coûts. Les formalités vont être un peu plus simples, répondant par là au souhait général. À l'avenir, les moyens viendront directement de l'instance de gestion du projet au projets. Lors de la prochaine réunion, le comité de suivi INTERREG, que j'ai l'honneur de présider, mettra à disposition environ 1,2 M d'euros pour des projets. Je voudrais vous

demander de faire de la publicité pour des projets citoyens dans vos circonscriptions électorales et de soutenir vos concitoyens dans leur engagement.

Nous en venons au pilier politique et à la coopération des organes. Tout d'abord, cher Président HERSBERGER, permettez-moi de faire un commentaire sur le nouveau site web du Conseil Rhénan. Nous y trouvons maintenant, outre les résolutions, les avis des autorités et d'autres instances et par ex. les procès-verbaux de séances. C'était votre initiative. Je voudrais sincèrement vous en remercier ; c'est un bon exemple de transparence. Car nous ne pouvons faire participer nos concitoyens qu'à condition qu'ils soient au courant de ce que nous faisons.

La tâche principale des responsables politiques consiste à engager des projets, à les coordonner et, naturellement, à les soutenir. Le défi majeur qui reste à relever est de réussir l'imbrication des travaux transfrontaliers des deux organes. Le président RICHERT en avait fait état en novembre et Helmut HERSBERGER vient également de citer aujourd'hui des pas importants.

Personnellement, ce qui me tient à cœur, c'est ce qui n'a pas fonctionné sans heurts jusqu'à présent ; j'espère que nous allons avancer maintenant. Un pas des plus pragmatiques pourrait se faire par l'installation d'un secrétariat du Conseil Rhénan. Si la personne en question pouvait être installée géographiquement à Kehl où nous avons le secrétariat commun de la CRS, je crois que nous pourrions nous concerter très facilement sur le plan opérationnel. C'est pourquoi, permettez-moi de lancer un appel au Landtag de Rhénanie-Palatinat et à celui du Bade-Wurtemberg ainsi qu'aux élus qui sont présents aujourd'hui, à savoir de prendre un nouvel élan pour créer les conditions nécessaires.

J'en viens à la fin de mon propos. Une région métropolitaine ne peut fonctionner que si les gens qui la composent s'identifient fortement avec leur espace de vie, s'ils aiment y vivre et y travailler. Comme si souvent dans la vie, il faut un cadre adéquat, mais aussi des modèles. Une région métropolitaine vit de personnes qui manifestent de façon visible cette idée et font avancer des projets. C'est pourquoi je vais inviter prochainement les représentants du pilier politique à une réunion et les prier de proposer des thèmes sur la gouvernance et, d'une manière générale, sur la manière d'améliorer la coordination.

Je me réjouis déjà de poursuivre ces travaux avec vous. On ne saurait se passer des membres du Conseil Rhénan, élus par la population, quand il s'agit de pratiquer la coopération transfrontalière. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. HERSBERGER :

Merci à vous. Y a-t-il des questions pour Mme SCHAEFER, la Présidente du *Regierungspräsidium* de Fribourg ? Ce n'est pas le cas. Nous passons alors au point suivant.

Point 6 : La réforme territoriale française a-t-elle des conséquences sur la coopération dans la région du Rhin supérieur ?

En fait, ce point était autrefois un sujet spécial. Mais il semble que de session plénière en session plénière nous soyons contents d'être informés sur la situation actuelle. M. PFLIEGERSDOERFFER, nous sommes heureux de vous entendre.

M. PFLIEGERSDOERFFER :

Merci. M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, Vous avez, fort justement, rajouté à cette question générale la question plus particulière : « A-t-elle des conséquences pour la coopération dans la Région du Rhin supérieur ? » Je pourrais très facilement vous dire « Non ». Je préfère essayer de vous le démontrer.

D'abord, en soulignant – et chacun le comprendra, en particulier les élus politiques – que quand il y a une réforme, elle entraîne nécessairement l'expression pluraliste d'opinions différentes. Mais il est vrai que la réforme a engagé de vifs débats, en particulier pour l'Alsace où la charge affective est importante. Et puis, disons-le sous forme de clin d'œil : en France, une fois qu'une décision est prise, elle n'empêche pas le débat de continuer.

Ce n'est pas la première fois que je m'exprime pour expliquer ce qu'est cette réforme. Je voudrais cependant vous rassurer sur un certain nombre de choses et surtout vous présenter les linéaments principaux de l'ensemble de cette démarche, parce qu'il s'agit d'abord d'une démarche. Si vous le permettez, je voudrais saluer, comme nous avons la chance ici d'avoir un ancien ministre chargé de la décentralisation en France, il sait combien en France ces processus sont longs – et en l'occurrence, ce n'est pas que la dernière réforme, celle dont nous avons le plus parlé, qui résume tout ce qui s'est passé depuis 4 ans. Depuis 4 ans il y a eu plusieurs stades qui me paraissent importants. Evidemment, je me retrouve dans les propos de Bärbel SCHÄFER. Le premier c'est la reconnaissance du fait métropolitain y compris en France avec un certain nombre de réflexions sur les périmètres à attribuer à ces métropoles et, en particulier, leur reconnaissance dans l'organisation territoriale de notre pays. Cela été fait en janvier 2014 avec une loi spécifique.

Il y a eu ensuite, en janvier 2015, une loi sur la délimitation des régions et des départements et enfin, il y a une troisième loi qui s'intitule « Organisation territoriale de la République », que nous résumons en l'appelant la loi Notre¹ (intéressant d'ailleurs comme lexique). Nous espérons évidemment que tout le monde va s'approprier cette loi. Les idées en sont bien simples et j'allais dire, au départ, partagée par (presque) l'ensemble du spectre politique français, il y avait la volonté peut-être de construire des régions plus importantes, qui puissent davantage peser en Europe, j'allais presque dire à l'échelle de ce que nos partenariats nous faisaient connaître. Il y avait l'idée de simplification. Nous sommes un pays centralisé qui a, au fur et à mesure qu'il a redonné des compétences au niveau plus local, s'est efforcé en particulier au cours du dernier siècle, à multiplier les strates. Nous continuons de ressentir cela comme source de difficultés au moment où la décision publique doit être plus rapide.

Enfin, il y a un élément qui pèse sur l'ensemble de l'Europe : c'est la question des financements publics et des concours de l'État à l'endroit des collectivités territoriales. Je laisserai le soin à chacun de voir ou de décider si la simplification est réussie, s'il y a lieu d'avoir des régions plus importantes. Toujours est-il que, au moment où je vous parle, l'ensemble de ce trend de réforme a profondément modifié les périmètres des collectivités, qu'elles soient régionales ou départementales, en particulier quand on parle de la localisation, de la territorialisation de l'action du département. Mais, vous le savez certainement aussi : il touche également les intercommunalités et les communes, certaines ayant fait le choix depuis peu de fusionner.

Je voudrais également dire que si l'ensemble de ces réformes touche profondément l'action des régions, des départements, des communes, des métropoles, l'action de la coopération décentralisée, en revanche, n'a pas été touchée par cette réforme, dans le sens où il n'a pas paru opportun au législateur de spécialiser l'action des collectivités territoriales. Cela nous vaut – et je fais suite à une question qui m'a été posée ce matin en bureau – d'être représentés ici par divers niveaux de collectivités. Chacune des collectivités françaises (qu'elle soit régionale, départementale, communale, voire intercommunale), a la capacité de conduire une politique internationale ou de coopération, en particulier transfrontalière. Et cela, nous ne le faisons pas au titre du désordre. L'action d'Adrien ZELLER a été rappelée il y a quelques minutes. Le souhait d'Adrien ZELLER était précisément que les collectivités alsaciennes trouvent moyen de travailler ensemble. Cela nous vaut d'être représentés ce jour à la fois par 10 représentants de la Région Grand Est. Il y a ensuite quatre représentants pour chacun des deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Il y a enfin 4 représentants au titre de l'Association des maires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, sachant que ces représentations des maires ont en quelque sorte fléché les villes de Mulhouse, de

¹ NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Strasbourg et de Colmar comme devant absolument être représentées au sein de ce Conseil Rhénan.

Quels sont les principaux éléments de cette réforme ? Ce qui a beaucoup tenu dans le débat, c'est d'abord ce que nous appelions jusqu'à présent la clause générale de compétence. Jusqu'à présent, chacune des grandes collectivités régionales ou départementales avait la faculté d'intervenir sur un champ extrêmement large de sujets. Cela n'est plus le cas. Il y a dorénavant des collectivités territoriales que l'on dit spécialisées. La région est compétente en matière de développement économique, social, sanitaire, culturel, scientifique, d'aménagement du territoire régional et de la politique de la ville. Le département quant à lui met en œuvre l'ensemble des actions de prévention, de prise en charge de situation de fragilité sur le territoire, de développement social, d'accueil, d'autonomie et gère une partie des services publics qui lui sont dédiés. J'en rappelle la philosophie puisque derrière cela, il y a des équipements, également un partage des rôles en matière d'éducation nationale.

Ce qui intéresse plus particulièrement ce Conseil Rhénan est d'apprendre que dorénavant un ou plusieurs conseils régionaux a la faculté de peser en tout cas sur l'élaboration de la décision publique législative en saisissant le premier ministre ou le préfet de dispositions législatives ou réglementaires qui sont en cours d'élaboration.

La région proprement dite, au travers des compétences que j'ai indiquées, se voit renforcée sur un certain nombre d'éléments qui n'étaient pas de son monopole et je voudrais insister sur deux points peut-être, qui rejoignent les propos qui ont été ceux de Guy MORIN et de Mme Bärbel SCHÄFER : l'aménagement du territoire et le développement économique. Sur l'aménagement du territoire, la région aura dorénavant l'obligation d'élaborer un document prescriptif. Je ne vais pas vous donner l'acronyme. En l'occurrence, c'est un « Schéma Régional d'aménagement, de développement rural et d'égalité des territoires ». Évidemment, contient la problématique de développement durable et celle des transports.

Il y a ensuite le « Schéma régional de développement économique, d'innovation, d'internationalisation » et derrière cet élément-là, il y a le soutien apporté aux entreprises, à l'emploi, à la recherche, à l'innovation et donc, aux universités que vous avez mentionnées. Je voudrais dire que, par rapport à l'ensemble de ces éléments, quand j'ai dit que je pouvais résumer mon propos en disant que rien ne change, rien ne change dans le sens où nous avons d'ores et déjà décidé de continuer à travailler sur le format qui est le nôtre : ville, commune, département et région. Nous nous situons clairement dans une continuité. Mais au-delà de ce que je vous présente en termes normatifs, réglementaires, il y a un autre aspect qu'il faut bien comprendre et j'ai bien compris le message ou le clin d'œil à l'endroit de Philippe RICHERT. Ce n'est pas seulement la distance, c'est aussi l'agenda. Étant originaire d'un État plus centralisé que la Suisse ou l'Allemagne fédérale, je vous prie de croire que cet agenda est parfois peu concerté avec les collectivités territoriales. Vous voyez dans quels délais nous avons été à la fois élus et tenus de voter extrêmement rapidement un nouveau budget à l'échelle de cette nouvelle région. Mais le message sera néanmoins, M. MORIN, transmis.

Non seulement cette collectivité se transforme, mais elle se transforme au moment même où l'ensemble de nos partenaires se transforme. Les services de l'État eux-aussi font l'objet d'une réforme forte et calent leur nouvelle direction par rapport à cette nouvelle région. Je parle de l'État, mais c'est aussi le cas de l'industrie, des chambres consulaires et de la société civile. Une grande partie de la société civile est liée à l'existence d'associations de citoyens qui s'engagent sur des problématiques de développement durable, mais également sur les problématiques sportives. Ces dernières elles-aussi changent de dimensions.

Alors cette région, quelle est-elle, quels sont ses contours ? Je voudrais simplement, globalement dire que c'est dorénavant 57.434 km², c'est 5,5 M d'habitants, mais surtout c'est 760 km de frontière. Nous n'avons plus l'exclusivité du dialogue avec nos collègues en particulier de la Sarre, mais aussi luxembourgeois et belges. Cela veut dire que derrière tout ça nous sommes une région résolument européenne, la plus européenne de la France !

Nous sommes désormais une région où la part du commerce extérieure est la plus importante dans le PIB français. Nous avons 160 000 travailleurs frontaliers dont nous avons à nous préoccuper des conditions dans lesquelles ils peuvent accéder aux dynamiques marchés de l'emploi suisse, allemand, luxembourgeois voire belge.

Évidemment cet accès sous-tend des problématiques importantes, à savoir de formation, d'infrastructures, de langues, autant d'éléments qui sont les éléments centraux de l'action qui est menée par la nouvelle région. J'évoquai Philippe RICHERT et son agenda. Il y a quelques jours, nous avons voté le premier budget de la nouvelle région. L'emploi transfrontalier, le soutien à la langue, en particulier évidemment à l'apprentissage de l'allemand, mais pas simplement pour les départements directement en contact avec la frontière. J'ai souvenance d'une intervention brillante d'un collègue de Haute-Marne qui disait : « Nous, c'est d'une importance vitale qu'on apprenne l'allemand dès la classe maternelle. » Enfin, les infrastructures de transport, à la fois les problématiques de nœuds ferroviaires qui sont une question importante et j'ai bien compris qu'elles étaient traitées au niveau du Rhin supérieur, du Conseil Rhénan et que nous sommes en quelque sorte l'avant-garde. Mais il y a également les problématiques de circulation douces, en particulier sur le Rhin.

Je voudrais conclure mon propos en étant encore davantage prospectif. La question s'est évidemment posée de savoir si cela allait impacter nos horizons en termes géographiques. Cela ne sera pas le cas. Pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, parce que nous avons, derrière cela, le nerf de la guerre, qui sont les programmes INTERREG. A minima jusqu'en 2020 ils vont continuer sur les échelles indiquées. A aucun moment il n'a été question de revenir sur cette échelle. Je pourrais même dire davantage : ces problématiques et ces programmes INTERREG sont à la fois le résultat de choix, quotidiens ! J'allais dire c'est un plébiscite quotidien, mais c'est aussi une mémoire. Cette mémoire, il n'est pas question pour nous de l'altérer. C'est plutôt sur cette mémoire et sur cette histoire commune que nous investissons. Il y a quelques jours, j'étais à Bruxelles pour travailler à peu près sur les mêmes problématiques. Je n'exclue pas d'ailleurs que la Commission Européenne souhaite aussi conserver au-delà de l'échéance 2020 cette échelle de coopération parce qu'elle est pertinente et nous la déclinons avec la même pertinence sur les autres espaces géographiques, mais la région de programme, elle, devrait rester, d'autant plus qu'elle est aussi, vous le savez bien, fixée au titre d'un accord gouvernemental.

Je voudrais donc conclure en disant que pour nous cette coopération transfrontalière demeure une priorité, – est une priorité. Elle est véritablement, l'axe conduit par Philippe RICHERT et sa majorité au sein de ce nouveau Conseil régional Grand Est dont nous avons bien compris que vous êtes extrêmement soucieux de nous voir continuer à travailler avec vous. Sachez que c'est notre volonté absolue et c'est aussi, d'un point de vue démocratique sur ce programme que nous nous sommes présentés au suffrage de nos concitoyens. Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

M. HERSBERGER:

Merci, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER. Nous allons nous efforcer de tirer parti des opportunités et de résoudre avec élégance les éventuelles difficultés. Mais pour ce faire, nous avons besoin de votre appui. Merci beaucoup !

Un regard sur l'horloge nous indique que nous devons avancer avec une certaine discipline. Nous arrivons maintenant au

Point 7: Rapport sur les résolutions en cours

Nous avons reçu sept avis portant sur les trois résolutions adoptées en novembre 2015. Ils vous ont été communiqués. Les voici :

- la résolution Conduite accompagnée à partir de 17 ans, qui ne concerne que deux délégations nationales, à savoir la France et l'Allemagne.
- la résolution Accès simplifié des patients aux examens médicaux spécialisés dans la région du Rhin supérieur, qui concerne avant tout les Français du point de vue de l'utilisation et l'Allemagne et la Suisse du point de vue de l'offre.
- et finalement la résolution Projets de transport transfrontaliers et INTERREG V A Rhin supérieur. Les projets de circulation sont évidemment en permanence à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la résolution « Conduite accompagnée à partir de 17 ans », plusieurs avis attirent notre attention sur le fait que lors de la Conférence sur la coopération transfrontalière tenue à Metz le 7 juin 2015 les gouvernements allemand et français se sont engagés à examiner la question. Le bureau a chargé le président de la commission Aménagement du territoire et Transports de déterminer la situation actuelle.

Avez-vous de votre côté des questions, des demandes de précisions concernant les avis ? Ce n'est pas le cas.

J'aurais alors une information complémentaire à vous apporter. En début d'année, Guy MORIN en tant que président de la CRS et moi-même en tant que Président du Conseil Rhénan avons été saisis du problème posé par l'exigence d'un certificat médical pour les participants de certaines manifestations sportives. C'est une exigence de la France. Les associations sportives sont très préoccupées, par ex. celles qui organisent depuis des années une course sur la routes des vins appelée la Transfrontalière (alld : *Weinstraßenlauf*) dans l'Eurodistrict Pamina. Le Président MORIN et moi avons réagi par un courrier commun adressé au ministre français des Sports, M. Patrick KANNER, pour lui demander dans quelle mesure ce certificat était vraiment indispensable pour des manifestations sportives. Nous avons reçu deux aimables lettres de réponse de la part de M. le Ministre qui nous dit dans la première qu'il va vérifier cette question et dans la deuxième qu'il n'est pas possible de déroger à la loi. Le bureau a donc prié Frédéric PFLIEGERSDOERFFER de voir s'il n'y a pas quand même une solution possible. Nous n'abandonnons pas, dans la droite ligne de l'exhortation à la ténacité prononcée en introduction.

Si vous êtes d'accord, nous en aurions terminé avec le point 7. Nous arrivons au

Point 8 : Travaux et nouveaux projets de résolutions des commissions

Nous arrivons maintenant au cœur de notre session. Vous avez toutes les résolutions dans leurs versions les plus récentes. Je voudrais traiter tout d'abord les deux résolutions qui nous viennent de la **commission Économie et Marché du travail**. Le président de cette commission, Peter BRODBECK, a la parole.

M. Peter BRODBECK :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre commission s'est réuni le 4 avril à Colmar et a entendu des experts s'exprimer sur la situation économique dans la région du Rhin supérieur. Nous pouvons prendre acte de ce que indicateurs de la conjoncture économique générale dans cet espace se situent au-dessus de la moyenne des pays avoisinants. La région du Rhin supérieur jouit donc d'un rang élevé. Mais il est important, en vue de maintenir ces facteurs de réussite économique à ce niveau, de s'en occuper.

Deux de ces facteurs de succès nous causent quelque inquiétude depuis un certain temps. C'est pourquoi nous avons décidé de vous présenter deux résolutions. Au moyen de la résolution sur l'EuroAirport nous voulons attirer l'attention sur le fait que la convention étatique entre la France et l'Allemagne qui est censée régler les questions relatives au droit du travail et au droit fiscal sont toujours en suspens. Nous avons besoin de toute urgence d'une convention supportable pour les entreprises concernées. L'EuroAirport est un moteur

important pour le développement économique de notre région et un grand nombre d'emplois sont en jeu.

La deuxième résolution doit attirer l'attention sur le fait que la perméabilité du marché de l'emploi transfrontalier chez nous, dans la région du Rhin supérieur, constitue un facteur de succès décisif. C'est pourquoi nous prions le Conseil fédéral suisse de bien vouloir prendre connaissance de la situation particulière dans notre région transfrontalière et d'en tenir compte dans la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Vous l'avez entendu : nous ne pouvons simplement ignorer les 70 000 travailleurs transfrontaliers qui sont une main-d'œuvre très bienvenue dans le Nord-Ouest de la Suisse. Je vous demande au nom du bureau et de la commission « Économie et Marché du travail » de bien vouloir approuver ces deux résolutions.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup, Peter BRODBECK. Nous allons voter séparément ces deux résolutions.

Si vous êtes d'accord avec la résolution « Élaboration urgente d'une Convention franco-suisse pour l'EuroAirport », je vous prie de lever la main.

Vous avez adopté cette résolution avec une écrasante majorité et deux abstentions.

Si vous êtes en faveur de l'adoption de la résolution « Pas de contingentement pour les travailleurs transfrontaliers dans la région du Rhin supérieur », veuillez l'indiquer par un signe de la main.

Vous avez adopté cette résolution à l'unanimité.

Nous arrivons donc à la **Commission « Agriculture et Environnement »**. Son président, M. Daniel ADRIAN, a la parole.

M. Daniel ADRIAN :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis, Permettez-moi tout d'abord de remercier mes collègues de la Commission « Agriculture et Environnement » pour leur implication. Nous nous sommes réunis le 22 février à Colmar et notre réunion avait comme thème : « Bilan énergétique dans le Rhin supérieur et perspectives de fermeture des centrales nucléaires. » Vaste programme ! Elle a donné lieu à quatre exposés très intéressants qui nous ont donné matière pour notre résolution.

Le premier exposé a été fait par le Dr. GLÖCKLE du Ministère pour l'Environnement, le Climat et la Gestion énergétique du Bade-Wurtemberg. Il nous a expliqué comment l'Allemagne est entrée dans le processus de fermeture progressive des centrales nucléaires qui doit s'étendre jusqu'en 2020. Le deuxième exposé a été fait par Mme LETOURNEL, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.). C'est une véritable autorité indépendante qui ne répond de son travail que devant les membres du Parlement français. Elle a une vocation législative sur tout ce qui relève du nucléaire et j'insiste là-dessus pour que l'on comprenne bien le rôle de l'A.S.N. C'est elle qui autorise ou non le fonctionnement des centrales. Elle contrôle EDF en tant qu'exploitant particulier lors des arrêts des réacteurs, pour les rechargements ou autres soucis et c'est elle qui informe le public et assiste les pouvoirs publics en cas d'incidents que bien sûr nous ne souhaitons pas. Au total, elle mène env. 2 000 inspections par an et délivre plus de 3 000 autorisations. Elle est également amenée à organiser des exercices de crise de grande ampleur. J'ai détaillé tout cela pour que vous compreniez vraiment quel est le rôle de l'ASN et quel est le sérieux que nous lui prêtons en France.

Le troisième exposé a été fait par M. MULLER, ingénieur en énergies renouvelables de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de la Direction régionale Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Il a présenté le résultat d'une étude sur le potentiel et le développement des énergies renouvelables en Alsace pour 2050. Cette étude menée sur notre périmètre de l'Alsace, je le dis bien, montre qu'en 2012 on a consommé 61

terawatt/heure, couverts à hauteur de 21% par les énergies renouvelables. Donc, quand on dit 21%, nous voyons bien qu'il y a encore du travail à faire.

À l'avenir, l'effort principal, d'après l'ADEME, serait surtout à donner sur la réduction et les pertes d'énergie à travers les bâtiments. Face à cette nécessité, l'ADEME a élaboré trois scénarios : un premier très volontariste, un deuxième tendanciel et un troisième qui correspond à un optimum énergétique. Il serait indispensable, bien sûr, de définir les ressources énergétiques disponibles pour chaque secteur : le résidentiel, le tertiaire, l'industrie, l'agriculture, les transports, et d'établir par secteur des scénarios alternatifs.

Dernier exposé, M. WALTER, Directeur général adjoint au département de la Direction environnement et cadre de vie a présenté trois cartes synthétiques sur les capacités de production dans le Rhin supérieur de notre énergie électrique. Il a conclu en indiquant que pour le moment nous méconnaissons le nombre exact des centrales énergétiques dans l'ensemble de ce terme et qu'il serait intéressant de réaliser une cartographie transfrontalière de toutes les centrales du Rhin supérieur en mettant en perspective les fermetures successives à moyenne échéance afin d'estimer surtout les déficits énergétiques qui pourraient en résulter.

Ces présentations nous ont permis d'éclairer, au niveau de la commission, d'une manière tout à fait intéressante et problématique le bilan énergétique dans notre Rhin supérieur, bien sûr dans la perspective de fermeture des centrales nucléaires. Sur ce sujet, et nous insistons là-dessus, il est fondamental de se placer sur le plan du Rhin supérieur dans sa globalité et de ne pas prendre en considération seulement tel ou tel pays. Cela nous permettra une préparation efficace d'un nouveau schéma d'approvisionnement énergétique de toute notre région. En ce qui concerne le développement d'une économie circulaire transfrontalière afin de promouvoir le recyclage de matières jetées par d'autres acteurs, nous avons vu que selon les pays, l'on est plus ou moins en avance ou en retard.

Suite à cela, les membres de la commission « Agriculture et Environnement » ont élaboré la résolution suivante sur le développement durable. Elle a été le fruit d'une réflexion responsable et respectable. Responsable dans le sens où nous devons nous préoccuper du futur et de notre approvisionnement et respectable parce qu'il est important que l'on respecte chaque pays avec sa spécificité.

M. ADRIAN fait lecture de la résolution.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup, Daniel ADRIAN. Y a-t-il des questions sur cette résolution ? Cela ne semble pas être le cas.

J'ai un complément d'information à apporter. Nous avons également discuté au bureau d'un projet de résolution sur « Échange de savoirs dans le démantèlement et le remplacement de la production industrielle lors de la reconversion de centrales nucléaires dans la région du Rhin supérieur ». Nous sommes parvenus à la certitude que ce sujet méritait d'être exploré plus amplement et l'avons confié à cet effet à la commission « Agriculture et Environnement ». Si donc vous voulez contribuer à cette thématique, veuillez vous adresser aux membres de cette commission. La résolution devrait être présentée lors de la prochaine assemblée plénière.

Passons maintenant au vote. Si vous êtes en faveur de la résolution « Le développement durable dans la région du Rhin supérieur », je vous prie de lever la main.

Vous avez adopté cette résolution moyennant 4 abstentions.

J'aimerais maintenant donner la parole à Christoph SCHNAUDIGEL qui va nous parler du travail de sa **commission « Aménagement du territoire et Transports »** ainsi que d'une autre résolution.

M. Christoph SCHNAUDIGEL :

Merci beaucoup, M. le Président. Mesdames et Messieurs,
Nous nous sommes surtout penchés sur des questions de planification nationale des transports et élaboré une résolution en conséquence, que vous avez sous les yeux. Dans cette résolution, nous avons essayé de montrer, une fois de plus, l'importance de l'espace de circulation transfrontalier dans la région du Rhin supérieur. Pour des raisons d'actualité nous avons également préparé un avis sur le Plan fédéral des voies de transports en République Fédérale d'Allemagne. Nous avons avant tout demandé que l'on veuille le compléter en ce qui concerne quatre mesures qui doivent faire l'objet, à notre avis, d'un traitement prioritaire.

Il s'agit plus exactement – vous le voyez dans le texte de la résolution – de l'aménagement de la liaison ferroviaire Molzau-Karlsruhe (au nord de Karlsruhe), du virage d'Appenweier (la tangente Est-Ouest) et, sur proposition du Sud de la région, de l'électrification de la ligne du haut-Rhin Bâle-Erzingen ; enfin, pour les transports routiers, nous avons l'aménagement à 6 voies de la A5 Offenburg-Fribourg centre. Nous avons également repris dans cette résolution des projets de transport qui nous avaient déjà occupés de par le passé, en particulier le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport dont nous avons déjà souvent discuté, ou encore l'importance de la branche Est du TGV Rhin-Rhône pour notre région.

Il resterait encore – M. le Président en a parlé – le sujet de la conduite accompagnée. Nous nous sommes enquis de l'état de la question, mais cela n'a pas encore fait que les ministères aient achevé l'examen qu'ils ont mission d'accomplir. Nous espérons que nous serons en mesure de vous en dire davantage la prochaine fois.

Enfin, il resterait aussi le sujet de l'aire de repos pour poids-lourds d'Ottmarsheim (reconversion de l'ancienne aire douanière située sur la A 36 en une aire de parking et de repos) qui avait été repris dans la dernière résolution « Projets de transport dans la région du Rhin supérieur au regard d'INTERREG V ». Nous n'avons pas encore de réponse de la part des autorités du Bade-Wurtemberg. Je me suis à nouveau emparé du sujet, écrivant personnellement au Ministre-Président pour lui demander s'il ne serait pas possible, grâce à des fonds INTERREG, d'installer un système de régulation du trafic, de l'autoroute A5 jusqu'à l'aire de repos de poids-lourds d'Ottmarsheim.

M. HERSBERGER:

Avez-vous des questions à l'adresse de M. SCHNAUDIGEL? Dans ce cas, nous votons sur la résolution « La région du Rhin supérieur, espace commun de transports »

Vous avez adopté cette résolution à l'unanimité.

Merci beaucoup. Exceptionnellement, la **commission « Culture – Jeunesse – Formation »** sous la présidence de Barbara SCHLEICHER-ROTHMUND ne s'est pas réunie.

Cela nous amène au

Point 9 : Nouvelles résolutions du bureau

Le bureau vous présente une résolution intitulée « Organisation des secours en cas de catastrophe dans la région du Rhin supérieur » que vous avez reçue. Il s'agit d'un sujet qui me tient très à cœur et que j'avais déjà dans mon programme en 2012, durant mon premier mandat en tant que président. Après que je vous ai prescrit de l'endurance et de la ténacité, je suis obligé de m'y tenir moi-même et c'est pourquoi je reprends le sujet. Il ne s'agit pas de critiquer ce qui s'est fait jusqu'à présent, mais de faire le nécessaire pour prévoir l'éventualité d'une catastrophe, tant que nous ne sommes pas encore dans l'urgence.

Chose remarquable, d'après mes souvenirs, c'est la première fois que nous avons déjà une première réaction écrite avant même que nous ne traitions cette question en plénière aujourd'hui. C'est un avis qui nous vient du *Regierungspräsidium* de Fribourg. Étant donné

que sa présidente, Mme Bärbel SCHÄFER, est présente parmi nous, j'aimerais lui donner la parole, si elle le souhaite.

Mme SCHÄFER:

Merci. Je ne voudrais pas commenter la résolution; cela ne m'appartient pas en ma qualité d'invitée. Je voudrais simplement faire quelques remarques en guise de complément, parce que je trouve qu'il est important de dire les choses clairement en public, à savoir que d'un côté – et c'est pourquoi il faut soutenir cette résolution – nous avons encore beaucoup de travail devant nous, mais de l'autre, nous avons déjà un certain acquis.

Nous avons un comité permanent transfrontalier en ce qui concerne les secours en cas de catastrophe. Il n'y a pas seulement les commissions permanentes, qui se réunissent, mais aussi des exercices. La dernière fois, en automne 2015, nous nous sommes entraînés avec les Suisses dans le cadre d'un exercice de secours global concernant la centrale nucléaire de Gösgen. Il n'existe cependant pas encore de concept d'évacuation à grande échelle pour tous les États riverains. Ce n'est pas encore possible ; il faut d'abord un plan d'évacuation pour chaque pays et celui-ci n'existe pas encore en tant que tel. Mais les choses bougent beaucoup en ce moment. Après le terrible accident nucléaire de Fukushima, nos trois pays sont en train d'étendre leurs zones d'évacuation – la décision de principe ayant été prise – pour élargir la zone centrale de 2 km à 5 km et la zone médiane de 10 km à 20 km. Tous les pays y travaillent. En particulier, le Land du Bade-Wurtemberg est en train de mettre les choses en œuvre.

Ensuite je voudrais évoquer expressément ceci : nous avons mis en route un projet de recherche intitulé « Évacuation transfrontalière sur l'exemple Allemagne-Suisse » dont le but est précisément d'établir un modèle de planification pour le cas d'une catastrophe transfrontalière majeure. Si ce projet se déroule bien, nous aurons des check-listes concrètes, des plans d'affectation administratifs dans différents domaines, des plans de circulation, d'alerte et d'information de la population etc. Il est ensuite prévu de faire couler les résultats de ce projet dans un exercice de secours commun entre l'Allemagne et la Suisse.

Permettez-moi encore une remarque sur la question du réseau radio. Mes collaborateurs, qui prennent part à ces exercices, me disent que le réseau de liaison radio ne serait pas le problème principal en ce moment. En effet, il serait réglé que les personnels des sapeurs-pompiers et des services techniques de secours peuvent être présents dans le pays voisin avec des personnes de liaison correspondantes. Cela semble réglé par des accords bilatéraux entre les États. Ils garantiraient l'harmonisation des radios nationales.

Nous devons examiner soigneusement ce qui s'avère nécessaire et nous devons bien nous coordonner. Mais ce n'est pas comme si rien n'était encore fait. Merci de votre attention.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup pour ce complément d'information. Cela fait du bien d'entendre que l'on est prêt à examiner soigneusement la situation actuelle et aussi à l'améliorer.

Avez-vous des remarques de votre côté ? Cela n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote. Si vous êtes pour la résolution « Organisation des secours transfrontaliers en cas de catastrophe », veuillez lever la main.

Vous avez adopté cette résolution à l'unanimité.

Je vous en remercie. Nous allons essayer de produire rapidement un communiqué de presse sur les demandes essentielles du Conseil Rhénan. Nous arrivons déjà au

Point 10 : Divers

Je vois avec effroi que mon appel à mener cette réunion de manière disciplinée a trop bien porté ses fruits. Mais, premièrement, cela ne fait rien si nous avons terminé un peu plus tôt et, deuxièmement, vous avez maintenant tout loisir de soulever de nouveaux sujets ou de poser des questions.

En l'absence de toute question, il semblerait que vous soyez entièrement satisfaits. Dans ce cas, je voudrais clore cette séance plénière en rappelant que la prochaine aura lieu le **vendredi 9 décembre à Liestal** (Suisse, Bâle-Campagne). Je vous prie de lui réserver la plage horaire entre 9h30 et 14h00.

Nous n'avons connaissance pour le moment que d'une date de réunion de commission : celle de la commission « Aménagement du territoire et Transports » le 7 octobre.

Je lève maintenant la séance et vous invite à l'apéro riche offert par le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville dans l'antichambre de la salle du Grand Conseil.

Merci pour le bon déroulement de cette réunion !

(Applaudissements)